

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2019_0183

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019,
L'an deux mille dix neuf, le quinze novembre, à 19h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le , s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la
présidence de M. **VISKOVIC, MAIRE.**

PRÉSENTS :

M. **VISKOVIC**, M. **TIENG**, Mme **NATALE**, M. **SANCHEZ**, Mme **TROQUIER**, M. **RATOUCHNIAK**,
M. **DIOGO**, Mme **NEDJARI**, M. **FONTAINE**, M. **MAYOULOU-NIAMBA**, M. **BEAULIEU**, Mme
ROTOMBE, M. **BARDET**, Mme **MONIER**, Mme **DAGUILLANES**, M. **NYA-NJIKE**, Mme **JULIAN**,
M. **ROSENMANN**, Mme **DODOTE**, M. **KAPLAN**, M. **KRZEWSKI**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme **NAKACH** qui a donné pouvoir à M. **SANCHEZ**
Mme **BEAUMEL** qui a donné pouvoir à M. **VISKOVIC**
M. **VACHEZ** qui a donné pouvoir à M. **TIENG**
Mme **COLLETTE** qui a donné pouvoir à Mme **DAGUILLANES**
Mme **CAMARA-SAKHO** qui a donné pouvoir à Mme **TROQUIER**
M. **CALAMITA** qui a donné pouvoir à M. **FONTAINE**
Mme **VICTOR** qui a donné pouvoir à M. **RATOUCHNIAK**
Mme **PELLICOLI** qui a donné pouvoir à M. **KRZEWSKI**
M. **NGUYEN** qui a donné pouvoir à M. **KAPLAN**
M. **TATI** qui a donné pouvoir à M. **BEAULIEU**

ABSENTS, EXCUSÉS :

M. **DRAME**, Mme **PHAM**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **MONIER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Point 2 : **DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2019**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2019,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 février 2019 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2019,

Vu l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2018 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 29 mars 2019,

Vu l'arrêté du compte administratif 2018 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 29 mars 2019,

Vu l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2018 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 29 mars 2019,

Vu l'adoption du budget primitif 2019 (intégrant la reprise des résultats de l'exercice 2018 ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement de l'exercice 2018), par le Conseil Municipal lors de sa séance du 29 mars 2019,

Vu l'adoption de la décision modificative n° 1 du budget 2019 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 juin 2019,

Vu la proposition de décision modificative n° 2 du budget 2019 de Monsieur le Maire,

Considérant que la décision modificative n° 2 du budget 2019 a pour objet de procéder à des ajustements dans le budget 2019 (inscriptions nouvelles et annulations de crédits),

Considérant qu'il convient de procéder au vote de la décision modificative n° 2 du budget 2019, par nature, au niveau du chapitre pour chacune des sections, avec les chapitres « Opérations d'équipement » de l'état III-B.3, sans vote formel sur chacun des chapitres,

Considérant l'avis favorable émis par la commission des finances, à l'unanimité de ses membres présents, lors de sa réunion du 4 novembre 2019,

ENTENDU l'exposé de M. RATOCHNIAK, 5e Maire Adjoint,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ,
(26 VOTES POUR, 0 VOTE CONTRE, 5 ABSTENTIONS)**

APPROUVE les ajustements de crédits proposés dans le cadre de la décision modificative n° 2 du budget 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Crédits votés au titre du présent budget	84 420	84 420
Investissement		
Crédits votés au titre du présent budget	-852 156	-852 156
TOTAL DM2 2019	-767 736	-767 736

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.
La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Publié au RAA le 22 NOV. 2019

DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET 2019

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Maire,

A _____ NOISIEL _____ le 15 novembre 2019

Le Maire,

Voté par le Conseil Municipal,

A _____ NOISIEL _____ le 15 novembre 2019

Les Membres du Conseil Municipal,

VISKOVIC Mathieu

DAGUILLANES Lydie

TIENG Sithal

COLLETTE Gisèle

NATALE Pascale

NYA NJIKE Pierre

SANCHEZ Gérard

JULIAN Patricia

TROQUIER Corinne

ROSENMANN Michel

RATOUCHNIAK Patrick

CAMARA Massogbe

NAKACH Eve

CALAMITA Stéphane

DIOGO Anastasio

DODOTE Annyck

NEDJARI Madhia

VICTOR Carline

FONTAINE Alain

DRAME Marcus

MAYOULOU NIAMBA Miéri

PELLICOLI Patricia

BEAULIEU Lilian

KAPLAN Alain

ROTOMBE Claudine

KRZEWSKI Tadeusz

BARDET Jean-Pierre

TATI Raymond

BEAUMEL Nadia

NGUYEN Hoang

MONIER Marie-Rose

PHAM Nathalie

VACHEZ Daniel

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture

le 22 NOV. 2019 et de la publication, le 22 NOV. 2019

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de pouvoirs : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 34
 VOTES :
 Pour : 26
 Contre : 0
 Abstentions : 5
 Date de convocation : 05/11/2019

A NOISIEL, le 22 NOV. 2019

Le Maire,

Mathieu VISKOVIC

